

***Street Law Clinic en droit social – Centre de droit public et social***

**Stage de recherche pour étudiant.e.s**

**Année académique 2022-2023**

Durant l'année académique 2022-2023, le Centre de droit public et social (ci-après le Centre) propose d'accueillir **12 étudiants** maximum pour un **stage de recherche**.

Le stage s'inscrit dans la ***Street Law Clinic en droit social***.

**Présentation de la clinique**

L'approche de la *Street Law* est née aux Etats-Unis dans les années 1970, quand certaines universités ont envoyé leurs étudiants enseigner le droit dans des écoles secondaires. Cette approche vise aujourd'hui à apprendre aux étudiant.e.s à **communiquer le droit dans un langage clair à des publics éloignés du droit**, pour que ces publics comprennent leurs droits et puissent les faire valoir. Des *Street Law Clinics* ont récemment vu le jour dans différents pays.

Dans le cadre de la clinique du Centre, les étudiant.e.s développent des **outils** pour améliorer la compréhension du droit par les publics précarisés et permettre leur émancipation sociale.

Les activités de la clinique sont menées en **partenariat** avec Infor'Droits, une association d'aide juridique de première ligne et Droits Quotidiens, association pionnière en Belgique du langage juridique clair.

Prenant acte de l'augmentation de la précarité étudiante durant les dix dernières années, et particulièrement depuis le début de la crise sanitaire, les étudiants de la clinique travaillent plus particulièrement à l'information des étudiant.e.s sur leurs droits et leurs obligations à l'égard des CPAS.

A cette fin, ils.elles travaillent sur deux projets complémentaires :

- la tenue de permanences d'information à destination des étudiant.e.s qui se posent des questions en matière d'aide sociale, ou qui rencontrent une difficulté avec un CPAS. et, en cas de besoin, l'accomplissement de démarches de suivi (rédaction d'un courrier au CPAS, introduction d'une demande de révision d'une décision, accompagnement à l'audition devant le Conseil de l'Action sociale, etc.) ;
- et la rédaction de fiches rédigées en langage clair et accessible, présentant leurs droits sur différentes questions où des pratiques divergentes, parfois problématiques, des CPAS sont observées.

## Critères et modalités de sélection

### Dossier de candidature

Les étudiant.e.s intéressé.e.s par le stage peuvent envoyer leur dossier de candidature aux coordinateurs de la Street Law Clinic en droit social (Sophie Gérard : [sophie.gerard@ulb.be](mailto:sophie.gerard@ulb.be) et Antoine Grégoire : [antoine.gregoire@ulb.be](mailto:antoine.gregoire@ulb.be)) pour le vendredi **25 mars 2022**.

Le dossier comprend :

- un **curriculum vitae** (indiquant les grades par année) ;
- une **lettre de motivation** démontrant la motivation du ou de la candidat.e pour le stage proposé ;
- tout autre document (par exemple un travail ou un article rédigé précédemment) démontrant les **aptitudes à la recherche**.

### Modalités de sélection

- Les candidat.e.s doivent parfaitement maîtriser le français et avoir au moins une connaissance passive du néerlandais et de l'anglais.
- Le/la candidate est sélectionné.e sur la base des **critères** suivants :
  - 1) l'aptitude à la recherche et à la rédaction, la qualité du parcours académique et les qualités d'expression orale ;
  - 2) l'intérêt pour le droit social et les questions d'accès au droit et à la justice ;
  - 3) et la motivation à participer à une clinique.

La décision est communiquée par écrit aux candidat.e.s pour le jeudi 21 avril 2022.

## Obligations et encadrement

Le stage est encadré par Elise Dermine.

Le stage n'est pas évalué, ni coté. Il est mentionné dans l'annexe au diplôme de Master en droit et il peut être valorisé par l'étudiant.e dans son *curriculum vitae*.

Les étudiant.e.s qui participent au stage de recherche doivent :

- effectuer au moins **90 heures** de travail au sein de la clinique ;
- convenir avec leur responsable de :
  - o la **répartition** de ces heures de stage sur l'année académique 2021-2022 ;
  - o l'**horaire** éventuel de présence au Centre (en fonction des tâches définies de commun accord) ;
- participer aux **réunions de suivi** qui seront fixées en accord avec la responsable.

Les noms des stagiaires seront mentionnés dans toutes publications auxquelles donneront lieu les résultats des recherches qu'ils/elles auront menées.